

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 7 mars, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Damien SCHELL
Présents : 13	Angélique BIERLA, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 3	Claudine CAGNON, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME	
Procurations : 3	Claudine CAGNON donne procuration à Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Angélique BIERLA et Luc GUILLAUME donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

**Délibération n°2025 – 008 :**

*Objet : Choix de l'entreprise pour le marché de travaux « place de la Mairie » - projet voirie 2025*

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission d'Appel d'Offre et marchés à procédure adaptée du 7 mars 2025 ci-annexé concernant le projet de voirie 2025 nommé « place de la Mairie ».

6 entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme dématérialisée [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). 5 entreprises ont répondu dans les délais à l'appel d'offres concernant les travaux de réfection de voirie en 2025 et ont rendu les offres suivantes :

Entreprise	Lieu	Montant HT	Montant TTC
Bonnefoy JC	Saône	410 819.80 €	492 983.76 €
Colas Est	Belfort/Eguenigue (90)	299 757.50 €	359 709.00 €
Dromard TP	Noël-Cerneux	373 720.50 €	448 464.60 €
Roger Martin	Andelnans (90)	274 978.00 €	329 973.60 €
Vermot	Gilley	315 045.65 €	378 054.78 €

Selon les conclusions du rapport d'analyse de la Commission MAPA du 7 mars 2025, après notation des critères prévus au dossier de consultation, l'offre de l'entreprise Roger Martin basée à Andelnans (90) est retenue pour un montant de 274 978.00 € HT, soit 329 973.60 € TTC..

L'exposé du Maire étant entendu, l'assemblée :

- valide le choix de l'entreprise Roger Martin basée à Andelnans (90) pour réaliser les travaux relatifs au projet Voirie 2025, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre ci annexé,
- autorise le Maire à signer tout document afférent à l'exécution du marché public correspondant.

**Suffrages exprimés : 16**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 025-212501936-20250320-2025\_008-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :

